



## MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Le vingt-sept mars deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Laurent LAROCHE, Alexandre CHAPELON, Angélique HYRNIUKA, Stephen HOPKINS, Fabienne MAHÉ

**Etaient absents** : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU, Chloé LE FEUR, Janine COURTOIS, Laurent DEREIGNAUCOURT

**Pouvoir** : Chloé LE FEUR a donné pouvoir à Fabienne MAHÉ, Janine COURTOIS a donné pouvoir à Stephen HOPKINS, Laurent DEREIGNAUCOURT a donné pouvoir à Alexandre CHAPELON, Jérôme CORNU a donné pouvoir à Franck LIGER.

Franck LIGER a été nommé secrétaire

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2019.
- Vote du Compte Administratif Commune - (**délibération**)
- Vote du Compte de Gestion Commune - (**délibération**)
- Affectation du résultat - (**délibération**)
- Vote des taxes locales - (**délibération**)

Débat sans délibération / Informations diverses :

\*\*\*\*\*

#### ➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- Vote du Compte Administratif Commune - (**délibération**)

**Sylvain LE CHATTON, Maire pas présent pour le vote.**

Section d'exploitation :  
 Total dépenses : 376 707,42 €  
 Total recettes : 498 761,99 €  
 Résultat de l'exercice : 122 054,57 €  
 Résultat antérieur : 385 732,08 €  
 Résultat de clôture : 507 786,65 €

Section d'investissement :  
 Total dépenses : 140 798,54 €  
 Total recettes : 242 395,15 €  
 Résultat de l'exercice : 101 596,61 €  
 Résultat antérieur : 33 398,98 €  
 Résultat de clôture : 134 995,59 €

***Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2018.***

- Vote du Compte de Gestion Commune - (délibération)

Vu le Code des Communes et notamment les articles L221-27, L121 – à L241-6, R241-1 à R241-33, le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur Trésorier en poste à Chaumont en Vexin et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Maire précise que le Receveur a transmis le Compte de Gestion comme la Loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

***La délibération a été votée à l'unanimité.***

- Affectation du résultat - (délibération)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		385 732,08 €		33 398,98 €	- €	419 131,06 €
Opérations de l'exercice	376 707,42 €	498 761,99 €	140 798,54 €	242 395,15 €	517 505,96 €	741 157,14 €
Totaux	376 707,42 €	884 494,07 €	140 798,54 €	275 794,13 €	517 505,96 €	1 160 288,20 €
Résultat de clôture (=CA)		507 786,65 €		134 995,59 €		642 782,24 €

Besoin de financement   au compte 001 investissement dépenses BP 2019

Excédent de financement 134 995,59 € au compte 001 investissement recettes BP 2019

Restes à réaliser

42 369,19 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/1- et BP/1

Besoin de financement des restes à réaliser

42 369,19 €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

92 626,40 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

507 786,65 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2019

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat.

Après avoir approuvé le CA 2018 qui présente un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement ;

Vu l'état des Restes à Réaliser ;

Aucune affectation de résultats n'est nécessaire au compte 1068.

L'excédent 2018 sera repris comme suit :

002 : 507 786.65 €

001 : 134 995.59 €

- Vote des taxes locales - (délibération)

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition 2019 des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 13,07 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,28 %

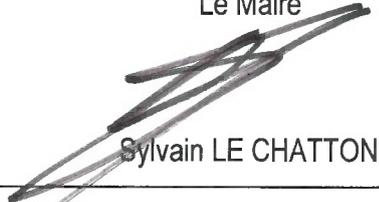
Après délibération à : 5 pour la BAISSÉ, 1 ABSTENTION et 6 POUR le maintien sans augmentation.

Le Conseil décide donc de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Soit un taux identique à l'année 2018.

Débat sans délibération / Informations diverses

- L'entreprise HARROIS ESPACES VERTS va commencer les travaux pour la protection de l'aire de jeux.
- Jérôme LEROY demande s'il faut aménager la place aux Groux.
- Les volets et le portail de l'ancienne mairie seront repeints en bleu.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 21 h 37.*

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--

